



# Conseil Municipal

## Séance du 12 novembre 2025 Procès-verbal

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19h35, Madame la Maire, présidente de la séance, a fait l'appel nominatif des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Chahinaise AZOUZA, Pierre BEGHIN, Brigitte SVITEK, Latifa HASNI, Jackie CHERFILS, Rosine GRANDIN, Serge MACUDZINSKI, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Olivier MASSY, Gérard KOTUSIK, Céline DERACHE, William MAYEUX, Caroline BREBANT, Anne ONUFRYK, Matthieu LOURME.

Excusés avec pouvoir : Daniel DERNIAME pouvoir à Rosine GRANDIN, Jean-Michel ROBERT pouvoir à Chahinaise AZOUZA, Florian CHABOD pouvoir à Jackie CHERFILS, Emilie DORR pouvoir à Anne ONUFRYK.

Absent excusé : Michel ROGER.

A été désignée comme secrétaire de séance Brigitte SVITEK, qui l'a accepté.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 :

**Mme ONFURYK** : je tiens à préciser que l'agent en charge des procès-verbaux vers qui j'ai voulu me rapprocher à l'issue du Conseil Municipal précédent pour lui expliquer mes raisons pour lesquelles j'ai voté contre le précédent et que j'ai voulu insister sur le fait que je ne juge pas juger son travail, elle a pourtant refusé de me parler en s'écartant avec un grand geste de bras et aussi en prononçant des mots difficilement compréhensibles mais avec un ton très coléreux. Cette attitude pour moi n'est pas professionnel et à mon avis n'est pas digne d'une personne qui travaille dans le service public. Malgré tout on est tous humains on a le droit à des erreurs je le prends comme une erreur de sa part mais j'invite sa hiérarchie à s'assurer que cela n'est pas un comportement habituel et aussi à faire en sorte que cela ne le soit plus.

**Mme la Maire** : Je suis d'accord, mais je suis surprise que tu ne le signales que maintenant. Je n'ai pas du tout été informée et j'invite à signaler ce type de comportement. Nous prendrons le temps d'en discuter.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité, avec deux voix contre (Mmes ONUFRYK et DORR), le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

Introduction de Mme la Maire :

Je souhaite dire quelques mots. Vous trouverez dans vos dossiers d'informations les bilans compacts des manifestations et activités qui se sont tenues ces deux derniers mois, au sein de notre commune. Ces documents illustrent la vitalité de notre territoire et l'engagement constant de nos services municipaux. Je voudrais revenir sur la commémoration et le repas du 11/11 qui s'est tenu hier. Ce fut un moment particulièrement riche et émouvant, la participation des enfants de l'école élémentaire, des habitants et des élus qui ont assisté à donné à cette cérémonie une belle dimension collective. Le moment convivial partagé ensuite ainsi que le repas organisé pour les sexagénaires de la commune, ont prolongé cet esprit de fraternité et de mémoire partagés. Ces instants nous rappellent combien il est important de se retrouver, de ne pas rester isolé, de partager ensemble ces temps de souvenir et de valeurs car derrière ses commémorations il y a quelque chose de profondément humain, la solidarité, la fraternité et la loyauté aux valeurs qui sont au cœur de notre commune et qui plus que jamais doivent continuer à nous rassembler. Merci à toutes et tous pour votre présence et votre engagement.

**M. BEGHIN** souligne qu'il y a eu également une cérémonie au lycée professionnel, qui fut un moment patriotique et remarquable.

**Mme la Maire** confirme qu'une cérémonie patriotique s'est tenue vendredi dernier au sein du lycée professionnel Rothschild. Quelques élus étaient présents. C'était une très belle cérémonie, et ce qui l'a particulièrement marquée, c'est l'engagement et le travail réalisé par ces jeunes lycéens.

**M. MACUDZINSKI** rappelle que, s'il y a une commémoration de la guerre 14-18 au lycée, c'est parce que, pendant ce conflit, le château Rothschild avait été réquisitionné et transformé en hôpital. Cela explique la présence de tombes militaires dans notre cimetière, et aussi pourquoi nous nous sommes battus pour qu'il y ait un moment commémoratif au sein du château de Laversines. Ce monument a été réalisé avec les noms des soldats décédés.

**M. KOTUSIK** informe que concernant le nouveau règlement de la publicité, demain il assistera à une réunion au PNR.

**Mme la Maire** explique qu'une réunion d'information aura lieu le 24 novembre avec les commerçants de la zone commerciale

**Mme ONUFRYK** : on ne reviendra pas sur le dossier d'information ?

**Mme la Maire** explique que les bilans sont dans le dossier d'information mais que vous pouvez y revenir si vous le souhaitez

**Mme ONUFRYK** : je crois qu'il y a le village de Noël en information, la dernière fois, je ne sais pas si d'autres élus s'en souviennent, c'était vraiment sale à la fin de la manifestation. J'espère qu'il y a des poubelles de prévues. Autre sujet : la RD44, c'est bien cela le tourne à gauche est bien sur la RD44, je pense qu'il y a eu beaucoup d'argent investi dans ce projet et je suis très surprise que pour les gens qui sont de Saint-Maximin et qui vont à Gouvieux il n'y a pas plus de sécurité.

**Mme la Maire** informe que nous n'avons pas été conviés ni sollicités. Il s'agit du Département qui a réalisé ces travaux. Lorsque nous en avons été informés, nous aurions pu également envisager une sortie différente pour les habitants résidant près du pont. Ce sont les communes de Saint-Leu et de Gouvieux qui ont été concertées, mais pas celle de Saint-Maximin.

**Mme ONUFRYK** : c'est quand même dommage pour le département lorsqu'on investit autant d'argent.

**Mme la Maire** : Il s'agit de travaux qui n'ont pas été entièrement réfléchis. Nous avons signalé la difficulté rencontrée par les habitants vivant au niveau du pont pour sortir de cette partie, et nous aurions pu envisager un travail en commun.

**M. KOTUSIK** précise que le projet industriel concerne la carrière située derrière, sur la commune de Gouvieux, pour le remblaiement. C'est un projet industriel et départemental. Le dossier est facilement disponible sur internet.

**M. POINTEAU (Technicien)** ajoute que les travaux ont été financés par l'entreprise SUEZ. Le département n'a pas dépensé un centime.

**M. MACUDZINSKI** souligne que c'est une tendance actuelle : lorsqu'il y a des travaux ou d'autres réalisations, les communes ne sont plus consultées. Exemple : dans le quartier des Champignolles, un commerce a été ouvert sans que la commune ait été concertée. L'OPAC ne nous en a pas informés. Cela n'existe pas il y a dix ou quinze ans.

**M. MAYEUX** par rapport aux travaux, plusieurs habitants m'ont indiqué avoir du mal à s'orienter par rapport aux nouveaux traçages lorsque nous revenons de Saint Leu vers Saint-Maximin, le traçage n'est pas des plus faciles, car nous sommes obligés de traverser une ligne continue.

**Mme la Maire** précise qu'une rencontre prochaine est prévue.

**Mme ONUFRYK** : un autre point rapide, sur la réglementation pour les affichages publicitaires, la dernière fois Mme SVITEK avait précisé que les courriers étaient en cours d'envoi, qu'ils étaient à faire valider, et le 26 juin il m'avait été répondu qu'ils étaient en cours d'envoi...

**Mme SVITEK** : non, ils n'étaient pas en cours d'envoi.

**Mme ONUFRYK** : c'est dans le PV du CM pour le coup, que c'était en cours d'envoi et qu'ils devraient retirer leur affichage à partir de septembre.

**Mme SVITEK** informe que cela n'a pas pu être mis en place tout de suite car cela devait être validé avec le PLU.

**Mme ONUFRYK** : c'est dommage.

**Mme SVITEK** précise que cela sera désormais fait en début d'année. C'est pour cette raison que nous rencontrons les commerçants : nous allons leur remettre un dépliant afin qu'ils commencent à se mettre à jour.

**Mme ONUFRYK** : vous avez l'impression qu'en début d'année ce sera effectif ?

**Mme SVITEK** répond par l'affirmative.

Contenu du dossier d'information :

- Règlement intérieur et charte pour l'usage d'internet en bibliothèque ;
- Bilan du Troc' livres d'automne ;
- Bilan du Festival Mosaïque ;
- Bilan de la semaine bleue ;
- Festival des contes d'automne ;
- Contrat Territoire Lecture / Mois de la Petite Enfance ;
- Journée des droits de l'enfant ;
- Festivités du mois de décembre organisées par le service social ;
- Spectacle et cadeaux offerts aux enfants de la commune en fin d'année ;
- Village de Noël ;
- Planning du RPE ;

- Sessions des vacances de Noël à l'ALSH et au service jeunesse ;
- Concert de l'AMEM ;
- Animation et goûter pour les séniors en février ;
- Animations pour les séniors de janvier à juillet 2026 ;
- Modification des modalités d'ouverture du CCAS ;
- Point sur les travaux.

↳ **Avis et décisions**

↳ **Administration générale**

- Bilan d'activité de l'ADTO-SAO : Il s'agit d'une société publique locale dont l'objet consiste à accompagner les collectivités de l'Oise dans leurs missions d'ingénierie liées à l'aménagement des voiries, aux réseaux divers, à l'eau potable, à l'assainissement, aux bâtiments, à la vidéoprotection ainsi qu'aux marchés publics.  
Le rapport présenté souligne que l'activité principale de la société repose sur l'assistance apportée à ses actionnaires, principalement au travers de mandats et d'abonnements. La branche relative aux concessions d'aménagement demeure minoritaire, et plusieurs enjeux y sont par ailleurs identifiés et mis en exergue.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce bilan d'activité.

- Transfert de la compétence « gaz » au SE 60 :

M. CHERFILS rappelle que le SE60 est déjà connu de la commune puisqu'il mène actuellement les travaux de réfection de l'éclairage public de la zone commerciale ainsi que du village. Il précise que le SE60 a récemment étendu ses compétences, notamment dans le domaine du gaz. À ce titre, l'établissement propose désormais à la commune une délégation de cette compétence.

**Mme ONURFYK** : ils prennent du travail en plus et cela ne coûte rien ? c'est quoi le secret ?

**M. CHERFILS** indique que la commune est adhérente au SE60 ; l'établissement développe désormais une activité supplémentaire dont la commune pourra bénéficier.

**Madame la Maire** rappelle que cette adhésion implique le versement d'une cotisation annuelle ?

**Mme ONUFRYK** : et l'adhésion va changer ?

**M. CHERFILS** indique que le montant ne changera pas, et qu'il a précisé la gratuité.

**Mme ONUFRYK** : comment ils peuvent prendre une compétence supplémentaire sans augmenter ?

**M. CHERFILS** explique que l'objectif du SE60, comme pour toute entreprise, est de poursuivre son développement.

**Madame la Maire** précise qu'à ce jour aucune augmentation de cotisation n'est envisagée ; il s'agit simplement du transfert d'une compétence supplémentaire sans coût additionnel pour la commune.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition du transfert de la compétence « GAZ » au SE60.

- Caution pour les prêts et locations aux associations et habitants :

**Mme SVITEK** explique que, jusqu'à présent, une caution était demandée uniquement lors des locations de salle. Toutefois, il est désormais nécessaire de mettre en place également une caution pour le matériel, certains équipements étant restitués cassés, ce qui engendre des coûts pour la commune. Cela concerne notamment la vaisselle. Dorénavant, une caution sera donc appliquée : 200 € pour les tables, chaises et petit matériel, et 350 € pour les barnums. Si aucun dommage n'est constaté, le chèque est restitué au déposant.

**Mme DERACHE** demande des précisions concernant la notion de « petit matériel ».

**Mme SVITEK** précise qu'il s'agit notamment de la vaisselle ainsi que du percolateur.

**Mme DERACHE** interroge sur l'existence d'une éventuelle gratuité pour les associations.

**Mme SVITEK** indique que toute personne ou association devra verser la caution.

**M. MACUDZINSKI** souligne la nécessité d'une grande rigueur de la part des agents municipaux, impliquant la réalisation d'un état des lieux entrant et d'un état des lieux sortant.

**Mme DERACHE** ajoute qu'il conviendra également de mentionner l'état de propreté du matériel.

**Madame la Maire** acquiesce et précise que cette exigence s'applique dans les deux sens.

**M. CHERFILS** rappelle qu'une caution est déjà demandée lors du prêt de barnums pour le Village de Noël.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de caution pour le matériel et les barnums.

#### ↳ **Finances**

- Subventions aux associations – Conventions avec les clubs sportifs

**Mme la Maire** : Chaque année, une convention est établie avec deux clubs sportifs de la commune : l'US Foot et le club de Handball. Nous avons récemment rencontré les représentants de ces deux associations. Vous trouverez dans le dossier les montants des subventions qui leur ont été versées l'an dernier :

- ⇒ Club de Handball : 9 500 €,
- ⇒ US Foot : 74 116 €.

Vous disposez également du détail de l'évolution des subventions au cours des dernières années, du nombre de licenciés (dont les licenciés saint-maximinois), ainsi que de l'ensemble des mises à disposition consenties à ces deux clubs.

Le Bureau Municipal propose :

- ⇒ Pour le club de Handball : une subvention identique à celle de l'année précédente, soit 9 500 €,
- ⇒ Pour l'US Foot : une subvention de 65 000 €.

Le Bureau Municipal a émis un avis favorable.

**Mme LEFEZ** souhaite signaler le comportement irrespectueux dont a fait preuve le président de l'US Foot lors de la course cycliste, à l'égard de deux élus ainsi que d'un agent municipal. Elle estime qu'il serait opportun de lui en faire part officiellement.

**Mme ONUFRYK** : je remercie pour le niveau de détail, ce n'est pas toujours aussi détaillé. Nous sommes passé de 10 000€ de moins pour le football, il y a une raison ?

**Mme la Maire** explique qu'il a été demandé au club de mettre en place des manifestations pour récolter des recettes supplémentaires et ne pas compter que sur la mairie et il est important qu'il s'engage dans la vie locale, par le biais de tournois ou autre.

**Mme ONUFRYK** : oui en effet en fonction de ce qu'il touche.

**Mme BREBANT**, comme chaque année, s'interroge sur le nombre de licenciés saint-maximinois.

**Mme la Maire** indique que le listing nominatif est disponible pour information et rappelle, comme l'a souligné **Mme BREBANT** qu'au regard du nombre de licenciés, le club de Handball perçoit une subvention de 9 500 €, tandis que l'US Foot perçoit 65 000 €, les mises à disposition étant similaires pour les deux associations.

**M. BEGHIN** précise que la différence de montant s'explique notamment par le classement des équipes en Régionale 1 et en Départementale 1, ce qui génère des déplacements plus éloignés et des coûts supplémentaires.

**Mme ONUFRYK** : ma dernière question était la notion de convention, quand il y a une convention il y a une sorte d'échange. Quelle est la nature de la convention ?

**Mme la Maire** ajoute qu'en votant ces conventions ce soir, un premier versement pourra être effectué avant la fin de l'année, à hauteur d'un tiers du montant, le solde étant versé au cours du premier semestre.

**M. BEGHIN** rappelle enfin que les conventions engagent les clubs à rendre des comptes à la commune. Les deux clubs sont reçus deux fois dans l'année par la commune.

Le Conseil Municipal, M. BEGHIN ne prenant pas part au vote pour le club de Handball, approuve à l'unanimité le montant de la subvention destinée au club de Handball.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le montant de la subvention destinée à l'US Foot.

#### ↳ **Ressources Humaines**

- Indemnité allouée au receveur des communes : **Mme HASNI** explique que la première délibération concerne une indemnité prévue par l'arrêté du 20 août 2020, qui autorise les collectivités à verser une indemnité au receveur municipal pour l'ensemble des opérations de comptabilité qu'il effectue pour le compte des collectivités, ainsi que pour le rapprochement des comptes. Cette indemnité s'élève à 45,73 € brut par an. Il apparaît qu'elle n'a pas été versée en 2023 ni en 2024. Il est donc proposé d'accorder cette indemnité au receveur pour régulariser la situation.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le versement de cette indemnité.

- Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (transformation d'un poste créé pour accroissement temporaire d'activité en poste permanent). La deuxième délibération concerne un agent non titulaire assurant la traversée routière pour les écoles. Bien que son emploi soit à temps partiel, cet agent travaille pour la collectivité depuis plusieurs années et avait été recruté initialement pour

un accroissement temporaire d'activité. Il est proposé de pérenniser son contrat à la même quotité horaire, afin de répondre aux besoins durables du service. Cette mesure n'a pas d'impact budgétaire, mais permet de sécuriser son emploi et de favoriser le développement de son parcours professionnel.

**Mme LEFEZ** demande s'il s'agit d'une titularisation ?

**Mme la Maire** précise qu'il ne s'agit pas d'une titularisation mais d'un besoin permanent. Cette mesure permet de sécuriser son emploi et de répondre aux besoins durables du service et d'en faire un emploi permanent, sans impact budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de création d'un poste permanent.

#### ↳ Culture/Bibliothèque/Sport

- Pare-feu pour l'accès à internet en bibliothèque - devis pour la mise en place d'un contrôle : **Monsieur BEGHIN** explique que la bibliothèque est équipée d'une salle multimédia et que par le biais des ordinateurs, les enfants ont accès à internet sans restriction. Récemment, il a été constaté que des enfants ont consulté des sites pour adultes. Il est proposé de mettre en place un « pare-feu » pour contrôler l'accès à internet pour le restreindre uniquement aux données souhaitées. Notre prestataire informatique nous propose d'installer un serveur proxy pour ce contrôle. Le montant du devis est de 1 788 € TTC auxquels il faut ajouter un abonnement annuel de 228 € TTC pour la mise à jour de la base de données.

**M. LOURME** demande s'il y a eu d'autres devis car il trouve cela excessivement cher.

**Mme la Maire** explique que la difficulté est que nous avons un contrat de maintenance aujourd'hui avec cette entreprise et chercher une deuxième entreprise pour un devis c'est un peu compliqué. Je pense qu'il faudra par la suite faire un appel d'offres concernant notre système informatique.

**M. LOURME** demande la durée de l'engagement pour cette prestation.

**Mme la Maire** précise qu'il s'agit d'une durée d'un an.

**M. LOURME** pense qu'il faudra demander des devis ultérieurement

**M. KOTUSIK** demande le nombre de PC

Le nombre de PC est de 8.

**Mme ONUFRYK** : Je demande si, pour le même investissement, cela ne peut pas être étendu ailleurs. Je ne pense pas que nous ayons un souci avec les agents de la commune, ce ne sont certainement pas mes propos, mais cela peut être un investissement à faire là maintenant pour les PC qui, par ailleurs, sont obsolètes. Je vois qu'à la bibliothèque il en est souvent question, ce ne sont pas eux qui décident, mais cela va être nécessaire à un moment donné. Je ne sais pas si c'est le bon moment de choisir de faire cet investissement et je pense que le prestataire aurait pu faire une note en ce sens : est-ce que ça doit être fait avant ou après la rénovation de l'installation ?

**Mme la Maire** demande s'il s'agit bien du parc informatique de la bibliothèque ?

**Mme ONUFRYK** : oui.

**M. POINTEAU (Technicien)** précise que cela n'a rien à voir. Il s'agit du serveur du centre Aragon, donc même si dans six mois on change les ordinateurs...

**Mme ONUFRYK** : ce n'est que les ordinateurs qu'on change. Et c'est que le serveur du centre Aragon ? Il est indépendant du reste ?

**M. POINTEAU (Technicien)** Oui. Si nous devons le réaliser, il faudra intervenir sur chaque serveur. Et puisqu'il y a un serveur par bâtiment, la dépense sera multipliée en conséquence.

**Mme DERACHE** trouve bizarre que cela n'ait pas été pensé avant sachant qu'on donnait accès à internet aux enfants. Après, on se retrouve avec des situations comme cela. Avec le prestataire qu'on avait, on aurait pu nous conseiller.

**Mme la Maire** : une charte a été mise en place pour l'utilisation des PC

**Mme ONUFRYK** : Je me permets d'ajouter : j'y suis beaucoup, ma fille y va, je travaille à côté. Je pense qu'à part quelques exceptions, dont ma fille qui lit des livres là-bas, les jeux vidéo très, très, très particuliers dans tous les cas, je ne sais pas si c'est tellement la vocation d'une salle multimédia. Certes, une charte ce sera bien ; j'ai vu qu'il y avait des signatures et je crois que Vivien surveille le temps passé.

**Mme la Maire** précise que, selon la charte, le temps est limité à environ 45 minutes.

**Mme ONUFRYK** : après il ne peut pas, il y a du monde parfois, je ne pense pas qu'il puisse.... Il est strict lorsqu'il s'aperçoit que cela a été dépassé. Je ne sais pas ce qu'en pense les autres mais ce n'est pas du contenu.

**M. LOURME** précise que la salle informatique sert aussi pour les cours.

**Mme ONUFRYK** : je ne pense pas qu'à ce moment-là les gens aillent voir des sites

**M. MAYEUX** demande qui décidera de ce qu'ils ont le droit de visionner : est-ce le prestataire avec le responsable de la commune ?

**Mme la Maire** précise qu'il faut d'abord s'assurer qu'ils n'accèdent pas à des sites inadaptés à leur âge.

**M. MAYEUX** ajoute qu'il a justement été question de jeux vidéo apparemment assez violents.

**Mme la Maire** informe qu'elle ignorait que des jeunes jouaient à des jeux violents. Cela devra être un point de vigilance avec le prestataire et les agents de la médiathèque, afin de savoir à quel moment bloquer certains accès. Le but d'une salle multimédia n'est pas de jouer à des jeux violents ou de visionner du contenu pour adultes, mais bien de proposer un intérêt pédagogique et un outil de travail pour certains jeunes.

**Mme HASNI** souligne qu'il est important d'établir un diagnostic pour déterminer la vocation d'une salle multimédia, ses objectifs, ses règles, et ce qui s'y fait selon les tranches d'âge. Un travail de fond doit être réalisé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de mise en place d'un « pare-feu » pour la salle multimédia de la bibliothèque.

– Patinoire en famille : choix du transporteur

Cette activité, prévue au calendrier, se déroulera vendredi 30 janvier 2026.

L'objectif de cette manifestation est de proposer un sport de glisse à la population en toute sécurité et en famille.

Le rendez-vous aura lieu à 19h15 sur la place de la mairie et le retour vers 23h30.

Le transport se déroulera en bus et 50 places seront disponibles sur inscription auprès du service des sports.

Les enfants de moins de 16 ans devront être accompagnés d'un adulte et les 16/17 ans devront fournir une autorisation parentale.

- 15€ pour le tarif extérieur,
- 5€ pour le tarif plein de Saint-Maximin,
- 3€ pour le demi-tarif de Saint-Maximin (personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes de plus de 60 ans),
- Gratuité pour les enfants de moins de 16 ans.

Le responsable des sports sera présent pour encadrer cette manifestation avec un référent jeunesse.

2 devis ont été reçus pour le transport :

- La société H2M Voyageurs située à Montataire propose un tarif de **575,30 €**,
- La société Keolis propose un tarif de **723,86 €**.

Il est proposé de retenir l'offre de H2M.

Le budget serait de 300 € pour les entrées et de 575,30 € pour le transport en bus.

Communication prévue pour cette manifestation : affiches, service enfance, service jeunesse, site internet, Facebook, programme semestriel, panneaux lumineux et mails aux associations.

**M. MAYEUX** demande s'il s'agit de la patinoire de Compiègne.

**Mme la Maire** acquiesce et répond qu'il s'agit tous les ans de la patinoire de Compiègne.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition faite pour la sortie patinoire en famille.

- Projet pour les 20 ans d'ADMSK : Afin de marquer ces 20 années d'existence, l'association ADMSK propose à un de ces partenaires le plus impliqué, la ville de Saint Maximin, une nouvelle rencontre avec ses habitants.

Aujourd'hui plus que jamais le racisme et le fascisme s'imposent dans notre société avec des idées de divisions, et de haines entre les citoyens.

Il est bon de mettre en avant que la richesse de la société française est due à son métissage culturel.

Mais surtout, à l'heure où le réchauffement climatique nous impose une réflexion sur notre mode de vie, la sensibilisation à celui-ci est primordiale.

Des actions comme replanter des arbres sont mises en place un peu partout dans la zone aride qu'est le Sahel.

Sur Koumpoula, il y a un nouveau projet d'ADMSK mené par Gagny Sacko qui veut planter des arbres.

Actuellement, les enfants de l'école doivent quitter l'école à midi, car l'après-midi la chaleur n'est plus supportable et est même dangereuse. Planter une petite forêt autour des bâtiments et sur le chemin entre le village et l'école, c'est une urgence sanitaire.

Ce projet solidaire, écologique et artistique va créer une synergie entre la population de la ville et les commerçants de la zone. Cela va permettre une levée de fond pour financer l'achat des arbres et matériaux.

**Mme la Maire** précise que l'objectif est de créer un spectacle solidaire à Saint-Maximin pour collecter des fonds pour planter des arbres autour de l'école du village de Kompoula, au Mali. Le projet est à la fois écologique, culturel et éducatif. Il vise à sensibiliser les enfants et les habitants à la mixité culturelle et à la lutte contre le réchauffement climatique tout au long de l'année scolaire. L'association souhaite mettre en place des ateliers de chant et des échanges de cartes postales entre les écoles. Le coût total du projet artistique est estimé à hauteur de 2 000 €. L'association demandera les 2 000 € dans le cadre des demandes de subventions pour l'année 2026. Le Bureau Municipal s'est prononcé favorablement sur cette proposition.

**Mme ONUFRYK** : Je suis un peu déçue parce que j'aime beaucoup ce projet, mais il parle de faire une synergie entre la population et les commerçants. Je fais partie de la population et je vois surtout l'école. Du coup, je me demande, peut-être que ce n'est pas tout à fait abouti.

**Mme la Maire** précise que le projet n'est pas encore totalement abouti. Il prévoit de planter un arbre venant du Mali lors d'un moment festif impliquant la population. Une nouvelle rencontre est prévue avec l'association pour obtenir davantage d'informations. Ce travail autour de la musique et du chant permettra également de faire découvrir les instruments et de créer un lien entre les écoles grâce à cet échange de cartes postales.

**Mme ONUFRYK** : il faudrait rajouter la médiathèque.

**M. MACUDZINSKI** rappelle que cela fait plus de 20 ans qu'il existe des liens entre le Mali et Saint-Maximin, avec notamment l'aide apportée à la construction de l'école, à celle d'un puits, etc. Le Maire de la commune s'était rendu à Saint-Maximin et l'association avait organisé des repas maliens ici.

**Mme SVITEK** soutient le projet, soulignant que, face à la montée du racisme chez certains habitants, il est important de continuer à promouvoir le vivre-ensemble.

**Mme LEFEZ** se demande quelles essences d'arbres ont été choisies pour être plantées au Sahel.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet.

**Mme BREBANT** demande que le service jeunesse travaille en lien avec l'association pour ce projet.

**Mme la Maire** propose aussi le service enfance.

#### ↳ **Police Municipale**

- Vidéoprotection : **M. MASSY** fait l'historique de l'installation des caméras depuis 2013. Nous disposons de caméras dont les systèmes sont aujourd'hui devenus obsolètes. Actuellement, nous sommes équipés de 13 caméras : 12 sont reliées au réseau situé au service technique et une, qui était défaillante, a été réparée.

Nous rencontrons régulièrement des difficultés car les services de la gendarmerie nous sollicitent fréquemment, et nous sommes souvent dans l'incapacité d'exploiter les images pour les raisons évoquées. Ces problématiques nous ont amenés à réfléchir au renouvellement du système afin de le rendre aussi fonctionnel que possible.

Aujourd'hui, nous sommes régulièrement réquisitionnés pour transmettre des images, mais certaines ne sont pas exploitables. Un état des lieux a été réalisé.

L'idée est de monter un projet comprenant 20 caméras pour protéger les entrées de la ville. Actuellement, certaines zones ne sont pas couvertes : côté Verbois, côté Saint-Leu, au niveau des accès aux lieux publics et de la place de la Solidarité. Le projet prévoit des caméras à double objectif, dotées de technologies avancées comme l'IA et la vision nocturne.

Une problématique particulière concerne la surveillance vidéos dans le cimetière, ce qui nécessite de reprendre et d'optimiser le système de vidéoprotection.

Aujourd'hui, il s'agit surtout d'autoriser la commune à solliciter des subventions. L'idée est de réaliser plusieurs devis. Le devis présenté aujourd'hui s'élève à 95 000 € pour le remplacement de 80 % des caméras, à l'exception de celles situées en périphérie de la mairie, dont le seul changement concerne le positionnement. L'idée est que l'alimentation soit sur le réseau directement.

**Mme la Maire** souhaite ajouter que, pour ce type de remplacement, nous pouvons obtenir une subvention couvrant jusqu'à 70 % du montant, nous attendons plusieurs devis.

**M. MASSY** précise que l'objectif est d'autoriser la commune à déposer une demande de subvention. Bien évidemment, le projet peut être phasé : nous ne serons pas obligés de remplacer toutes les caméras en une seule fois.

**Mme LEFEZ** demande s'il y a une caméra dans le quartier des Champignolles, car l'éclairage public n'y fonctionne plus et trois véhicules ont été vandalisés.

**M. MASSY** répond qu'il y a une caméra, mais située à l'entrée du quartier, côté Paul Vaillant-Couturier.

**Mme la Maire** précise que l'entreprise est intervenue lundi, mais que le système a de nouveau disjoncté. Un message sera adressé à la population pour l'informer.

**Mme ONUFRYK** : je voulais, j'ai oublié, nous avons voté déjà pour remettre un tout petit peu, mais je n'ai pas trouvé l'information.

**M. MASSY** précise que l'année dernière, nous n'avons pas obtenu de subvention. Il n'y a donc eu que des changements de batteries, et les services de l'État ont conseillé de présenter à nouveau une demande cette année. Le contrat de maintenance est intégré au projet, pour un coût d'environ 5 000 € par an, comme à Saint-Leu.

**Mme ONUFRYK** : si j'ai bien compris rien n'a été fait ?

**M. MASSY** répond que des batteries ont été changées.

**M. LOURME** demande si le contrat de maintenance peut intégrer un délai pour la mise à niveau du système.

**M. MASSY** confirme que oui, et précise que la vidéo-verbalisation a également été intégrée, au cas où la commune souhaiterait activer cette option.

**M. MAYEUX** demande si la gendarmerie et la police municipale ont été consultées concernant le positionnement des caméras.

M. MASSY répond par l'affirmative, en ajoutant que des échanges ont également eu lieu avec la commune de Saint-Leu-d'Esserent, notamment concernant le choix des technologies.

M. MAYEUX salue cette décision, mais insiste sur la nécessité d'accélérer le rétablissement de l'éclairage public : les nuits tombent tôt et la circulation dans l'obscurité devient dangereuse.

M. CHERFILS explique que la panne est aléatoire, ce qui rend sa réparation complexe.

Mme LEFEZ souligne que la situation est particulièrement dangereuse aux abords du local du Secours Populaire.

M. DO CABO propose de sensibiliser la population à l'usage des caméras personnelles, notamment en rappelant les règles liées à leur orientation et au respect de la vie privée.

M. MASSY rappelle que les mêmes obligations s'appliquent aux caméras publiques, qui doivent flouter les espaces privés extérieurs.

M. MACUDZINSKI revient sur le problème d'éclairage du quartier des Champignolles, qui selon lui doit être prioritaire dans le plan de rénovation avec le SE 60.

Mme la Maire et M. CHERFILS confirment que ce quartier, ainsi que la rue Cachin, sont bien inscrits dans la programmation.

M. MACUDZINSKI insiste sur l'importance d'informer la population. Il considère que la vidéosurveillance est une bonne initiative, mais que son efficacité reste limitée : elle ne doit donc pas être la seule réponse. Il rappelle qu'environ 10 000 emplois de policiers de proximité ont été supprimés ces dernières années. Selon lui, la Police Municipale doit être plus visible et présente sur le terrain, à des horaires définis, afin de pouvoir remonter des informations aux élus.

M. MASSY partage ce constat. Il indique avoir commencé à retravailler les plannings pour intégrer des horaires décalés (par exemple en soirée jusqu'à 20h). Des réunions mensuelles sont désormais organisées avec la Police Municipale dans leurs locaux. L'objectif est d'optimiser les moyens disponibles et d'accroître la présence sur le terrain. Il a demandé à la Police Municipale de proposer une organisation pour le temps passé en patrouille. La présence piétonne fait partie des priorités définies. Deux plannings sur deux semaines ont été élaborés, avec des tournées prévues dans les quartiers. Les plannings sont prêts ; il reste maintenant à finaliser le contenu opérationnel.

M. MACUDZINSKI s'inquiète enfin de l'absence récente de réunions de travail avec la gendarmerie.

Mme la Maire l'informe qu'elle a rencontré le nouveau capitaine de gendarmerie et que les forces de l'ordre ont été sollicitées concernant le positionnement des caméras.

Mme ONUFRYK : quand la gendarmerie était venue, il y avait eu une commission sécurité en mars de cette année. J'avais interpellé, tout le monde a été surpris par le fait que je trouvais qu'il y avait des « présences étranges », qui ne semblaient pas de commerce normal, sur le trottoir du PMU, qui est en face de chez moi, donc je le voyais. Suite à cela, l'adjudant de gendarmerie a dit qu'il passerait. Je ne les ai pas particulièrement vus, mais cela s'est immédiatement interrompu, donc au point où je me demande si les gens concernés n'étaient pas dans la salle, parce que cela s'est immédiatement interrompu. Malheureusement, cela a repris depuis quelques semaines et puis j'ai appris de source très certaine que les mêmes personnes sont visibles devant les commerces aux Champignolles. Je pense que c'est important d'être présents et de les déranger ; ils iront ailleurs malheureusement, mais pas chez nous.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition pour la vidéoprotection.

**Mme ONUFRYK** : Il y a un point qui m'est très cher : il faut que la Police municipale soit bien formée, parce que j'ai régulièrement entendu que plus la technologie est avancée, plus il faut des compétences informatiques, qui ne sont pas forcément les compétences premières de la Police municipale. Il faut vraiment être bien formé pour l'utiliser au maximum, vu l'investissement.

#### ↳ Questions diverses

**M. MAYEUX** s'interroge sur les arbres qui ont été abattus et demande si un replantage est prévu.

**M. CHERFILS** répond que oui, toutefois la période actuelle n'est pas propice à la replantation.

**Mme ONUFRYK** : une étude sur les mobilités douces avait eu lieu. On nous avait promis les résultats. Serait-il possible de les avoir ?

**Mme la Maire** : je n'ai pas eu de retours.

**M. CHERFILS** précise que l'étude a été faite et que nous sommes en attente des résultats.

**Mme ONUFRYK** : il y a longtemps déjà !

**M. CHERFILS** affirme que cela a été fait cette année.

**Mme ONUFRYK** : en début d'année.

**M. CHERFILS** acquiesce et précise que cela a été fait.

**Mme ONUFRYK** : pour avoir les résultats, pendant un Conseil Municipal ou en dehors.

**Mme la Maire** demande à prévoir une présentation en Conseil Municipal.

**M. MACUDZINSKI** propose d'organiser un événement pour mettre en valeur et faire connaître les nouvelles aires de jeux.

**M. Massy** souligne que le travail du SE 60 et le passage aux LED, combinés à la réduction de l'éclairage nocturne, ont permis une baisse très significative de la facture.

**Mme FOULET** estime que la communication autour d'Octobre Rose a été insuffisante.

**Mme la Maire** reconnaît que l'événement a été un échec total, personne n'y a participé.

**M. BEGHIN** lors de la conférence des maires à l'ACSO ce matin, il a été signalé que très peu de femmes de la commune utilisent « Carrefour de femmes ». Une journée dédiée à la santé des femmes se tiendra le 9 décembre à Creil.

**Mme HASNI** estime que le service semble surtout destiné aux habitantes de Creil.

**M. BEGHIN** précise que 85 % des femmes qui fréquentent le service viennent effectivement de Creil.

**M. MACUDZINSKI** indique que Le Fil d'Argent a organisé la visite des deux nouvelles usines implantées sur le territoire de la commune, Polycor et Néocem. Le nouveau restaurant, La Croisière, a offert 30 repas à cette occasion.

**Mme ONUFRYK** : en parlant de « flop » sur le dernier « ça me dit de savoir ». ZERO participants. C'est dommage : communication à revoir.

Madame la Maire suspend le Conseil Municipal et donne la parole au public.

Madame la Maire rouvre le Conseil Municipal et clôture la séance à 20h57.

le 26.11.2025

